




Modifications à la couverture et instructions temporaires pour les services rendus à une personne dont la carte d'assurance maladie est expirée ou qui ne l'a pas présentée

Dans le contexte de la période d'urgence sanitaire annoncée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, certaines règles relatives à la couverture des services ont été temporairement modifiées. Vous pouvez consulter le tableau [Couverture offerte par le Québec pour le dépistage et les soins relatifs à la COVID-19](#), disponible à la page *Actualités en lien avec la COVID-19*, dans la section réservée à votre profession, sur le site Web de la RAMQ.

Vous devez recueillir le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe et l'adresse (si connue) de la personne. Les instructions pour la facturation de ces services à la RAMQ vous seront transmises sous peu.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)